

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



SIGMA AUDIT ALSACE

**Parc des Collines - 65 rue Jean Monnet
68200 MULHOUSE
Société de commissaires aux comptes**

**ASSOCIATION APALIB
75 Allée Glück**

68200 MULHOUSE

Société à responsabilité limitée au capital de 7500 €
Membre de la Compagnie Régionale du ressort de la Cour d'Appel de Colmar
RCS Mulhouse 484 731 377 - APE 6920Z
Tél. : 03 89 37 12 08 - Fax : 03 89 37 80 88
E-mail : contact@s2a-cac.fr

ASSOCIATION APALIB
75 Allée Glück
68200 - MULHOUSE

SIRET 778 950 717 00265
APE 8810A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association APALIB,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association APALIB relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note II. A) de l'annexe intitulée « Principes comptables » qui mentionne la première application du règlement ANC n° 2022-06. Cette note présente notamment l'incidence sur la comparabilité des comptes 2025 avec ceux de l'exercice précédent

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Nous avons notamment contrôlé le respect des règles de comptabilisation des subventions ainsi que le respect des conditions prévues dans les conventions signées liées à leur octroi.

Nous nous sommes également assurés :

- de l'appréciation et la valorisation des provisions pour risques et charges et pour dépréciation des actifs ainsi que des fonds dédiés comptabilisés au cours de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents commentés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Mulhouse, le 1^{er} Juin 2026

SIGMA AUDIT ALSACE
Alexandre STORRER

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ACTIF	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net N-1
Frais d'établissement (I)	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et développement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, c	122 824	122 824	0	946
Fonds commercial (1)	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles (1)	8 040	5 679	2 361	3 969
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0		0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 390 606	287 787	2 102 819	2 119 011
Constructions	27 524 420	10 217 610	17 306 810	17 952 224
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 202 004	1 555 175	646 829	372 328
Autres immobilisations corporelles	5 148 732	3 489 942	1 658 790	1 624 188
Immobilisations grevées de droits	0		0	0
Immobilisations corporelles en cours	421	0	421	6 399
Avances et acomptes	0		0	62 747
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations financières (2)				
Participations	3 319 977	767 000	2 552 977	2 626 477
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	22 902	0	22 902	22 703
Prêts	565 533	0	565 533	636 737
Autres immobilisations financières	52 312	0	52 312	52 362
TOTAL (II)	41 357 770	16 446 016	24 911 754	25 480 091
Comptes de liaison			0	0
TOTAL (III)	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures	0	0	0	0
Autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production (biens et services)	0	0	0	0
Stocks de produits et marchandises	0	0	0	0
Autres stocks	0		0	0
Fournisseurs débiteurs	46 407		46 407	30 314
Dont avances, acomptes versés sur commandes	3 114		3 114	4 912
Créances (3)				
Créances clients usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations	993 249	151 253	841 996	710 406
Autres créances	5 849 745	463 559	5 386 186	5 490 534
Charges constatées d'avance	25 251		25 251	26 073
Valeurs mobilières de placement	3 315 598	3 503	3 312 095	3 308 341
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0		0	0
Disponibilités	2 522 494		2 522 494	2 824 932
TOTAL (IV)	12 752 744	618 315	12 134 429	12 390 600
Frais d'émission des emprunts (V)	0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (VI)	0		0	0
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)	0		0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	54 110 514	17 064 331	37 046 183	37 870 691

(1) dont droit au bail 0
(2) dont à moins d'un an 82 726
(3) dont à moins d'un an 5 248 337

SIGMA AUDIT ALSACE SàRL
Société de commissariat aux comptes
65 Rue Jean Monnet - 68200 MULHOUSE

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	1 130 824	1 130 824
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	7 032 289	7 045 455
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	3 403 521	3 416 686
Autres	0	0
Report à nouveau	5 925 406	5 603 457
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	0	0
Excédent ou déficit de l'exercice	924 720	308 784
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
Situation nette (sous-total)	15 013 240	14 088 520
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	1 685 421	1 902 483
Provisions réglementées	0	0
TOTAL (I)	16 698 661	15 991 002
Comptes de liaison		
TOTAL (II)	0	0
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	873 844	801 490
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	13 355	13 355
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	0	0
Fonds dédiés sur concours publics	0	0
TOTAL (III)	887 198	814 845
PROVISIONS		
Provisions pour risques	187 380	197 133
Provisions pour charges	88 416	98 865
TOTAL (IV)	275 796	295 998
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	13 387 575	14 033 443
Emprunts et dettes financières diverses	2 070 475	2 197 158
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 290 016	1 504 770
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 318 636	1 299 391
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	29 983	251 309
Autres dettes	1 080 893	1 371 430
Produits constatés d'avance	6 950	111 346
TOTAL (V)	19 184 528	20 768 846
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (VI)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	37 046 183	37 870 691

(1) dont à moins d'un an

4 609 962

(2) dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques

0

SIGMA AUDIT ALSACE SàRL

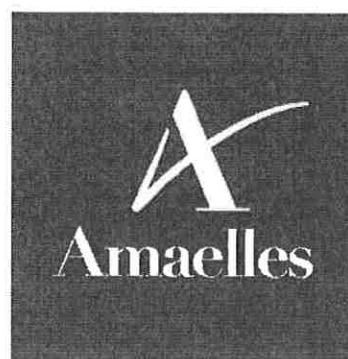
Société de commissariat aux comptes
65 Rue Jean Monnet - 68200 MULHOUSE

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	93 108	86 382
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	0	0
dont ventes de dons en nature	0	0
Ventes de prestations de services	10 341 137	8 497 447
dont parrainages	0	0
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 739 969	1 483 470
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	17 024	42 897
Mécénats	0	0
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Contributions financières	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	229 676	1 563 525
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	22 677	0
Utilisations des fonds dédiés	205 283	268 241
Autres produits	241 270	198 891
TOTAL I	12 890 144	12 140 853
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stocks	0	0
Autres achats et charges externes	7 842 315	7 646 908
Aides financières	2 757	8 504
Impôts, taxes et versements assimilés	514 101	610 045
Salaires et traitements	1 458 581	1 535 201
Cotisations sociales	517 081	520 726
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 539 213	1 430 457
Dotations aux provisions	30 184	48 886
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	19 297	0
Reports en fonds dédiés	277 636	220 049
Autres charges	161 750	172 035
TOTAL II	12 362 915	12 192 810
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	527 229	-51 957
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	622 430	335 783
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	135 299	152 841
Reprises sur dépréciations et provisions	10 455	504 634
Différences positives de change	0	0
Produits des immobilisations financières cédées	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instrument de trésorerie	0	30 557
TOTAL III	768 185	1 023 815
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	10 503	770 455
Intérêts et charges assimilées	342 491	418 908
Différences négatives de change	0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
TOTAL IV	352 994	1 189 364
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	415 191	-165 549
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	942 420	-217 506

SIGMA AUDIT ALSACE SàRL

Société de commissariat aux comptes
65 Rue Jean Monnet - 68200 MULHOUSE

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0	603 393
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0	64 300
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	539 093
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	17 700	12 803
Total des produits (I+III+V)	13 658 329	13 768 061
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	12 733 609	13 459 277
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	924 720	308 784
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	-6 090	-6 630
Prestations en nature	0	0
Bénévolat	-823 537	-829 696
TOTAL	-829 627	-836 326
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	6 090	6 630
Mise à disposition gratuite de biens	0	0
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	823 537	829 696
TOTAL	829 627	836 326



ANNEXE

AU BILAN

ET

AU COMPTE DE RESULTAT

APALIB' - RESULTAT 2025

Resultats au 31/12/2025	TOTAL GENERAL	FAM. EMPLOI	ANIMATIONS PREVENTION SANTÉ	DYNAMIQUE BENIEVOLAT / LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT	RESIDENCES / GESTION DE BIENS / ANIMATION DE L'AVP	RESTAURANTS	LIVRAISONS HAD	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE D'AUTRES STRUCTURES	ACTIONS TRANSVERS.	VIE ASSOCIATIVE / TERRAINS & IMMEUBLES
CHARGES										
COUTS BRUTS DE PERSONNEL	2 213 522	265 331	209 925	159 225	1 334 633	192 718	18 598	17 577	21 683	-6 168
Appointements	1 458 581	182 615	120 571	47 349	537 941	142 133	15 307	12 666	0	0
Charges sociales	631 008	82 715	55 443	22 710	414 884	53 211	3 291	4 911	0	-6 168
Autres rémunérations (personnels extérieurs)	123 933	0	33 911	89 157	-18 202	-2 625	0	0	21 683	0
CHARGES EXTERNES ET TAXES DIVERSES	8 320 060	248 389	737 684	-17 731	5 755 271	559 828	10 582	7 080	-447	1 019 423
Consommations	1 560 376	285	19 445	3 574	1 355 130	39 525	0	0	0	131 118
Services extérieurs	3 583 146	22 667	123 233	13 766	2 828 859	74 528	10 386	1 151	2 026	506 529
Autres services extérieurs	2 007 481	116 623	459 055	13 849	738 691	400 832	176	4 832	-5 953	279 645
Impôts, taxes et versements assimilés	417 875	1 827	4 116	0	343 100	1 720	0	0	0	67 110
Autres charges courantes et services courants	751 184	106 965	131 795	-48 921	479 491	43 222	0	0	3 490	35 121
Redistributions / Transferts de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUTRES CHARGES COURANTES DE FONCT.	1 847 033	14 289	317 557	27 512	1 254 446	19 539	0	0	946	202 745
Amortissements	1 373 286	1 941	43 534	615	1 106 190	17 316	0	0	946	202 745
Provisions et fonds dédiés	473 747	12 348	274 022	26 897	158 256	2 223	0	0	0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	12 980 615	528 009	1 285 166	169 006	8 354 350	772 065	29 180	24 657	22 183	1 216 000
PRODUITS										
PRESTATIONS DE SERVICES	10 341 137	613 754	566 502	29 490	7 174 816	700 869	39 734	24 657	22 183	1 169 132
Participations bénéficiaires et organismes	10 341 137	613 754	566 502	29 490	7 174 816	700 869	39 734	24 657	22 183	1 169 132
PRODUITS EN ATTENUATION DE CHARGES	2 114 048	296	725 583	48 588	453 288	56 565	0	0	0	429 728
Subventions d'exploitation	1 739 969	0	7 22 192	48 428	810 294	56 386	0	0	0	102 670
Produits divers de gestion courante	374 079	296	3 391	160	42 996	179	0	0	0	327 058
AUTRES PRODUITS COURANTS DE FONCT.	434 959	40 573	134 268	74 156	185 885	78	0	0	0	0
Reprises sur provisions et fonds dédiés	434 959	40 573	134 268	74 156	185 885	78	0	0	0	0
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	12 890 144	654 623	1 426 353	152 233	8 213 989	757 511	39 734	24 657	22 183	1 598 860
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	509 529	126 614	161 188	-16 772	-140 361	-14 574	10 574	0	0	382 861
CHARGES FINANCIERES	352 994	0	0	0	338 179	0	0	0	0	14 815
PRODUITS FINANCIERS	768 185	0	0	0	15	0	0	0	0	768 170
RÉSULTAT FINANCIER	415 191	0	0	0	-338 165	0	0	0	0	753 356
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EXCÉDENT / DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT	924 720	126 614	161 188	-16 772	-478 626	-14 574	10 574	0	0	1 136 216
Dont financement par la réserve pour projets associatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont financement par la réserve pour investissement	-13 165	0	-13 165	0	0	0	0	0	0	0
EXCÉDENT / DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT APRES AFFECTATION SUR LES RESERVES	937 885	126 614	174 353	-16 772	-478 526	-14 574	10 574	0	0	1 136 216

Ce rapport constitue l'annexe au bilan clos le 31 décembre 2025 (avant répartition) dont le total est de 37 046 183 euros et au compte de résultat dégageant un excédent de 924 720 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. Les éléments significatifs de l'exercice 2025 et évènements postérieurs survenus depuis la clôture de l'exercice

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est à souligner sur l'exercice 2025.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture ne nécessite un traitement particulier dans les comptes de l'exercice 2025.

II. Principes comptables et méthodes de base

A. Principes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions applicables à la clôture de l'exercice :

- Du code du commerce,
- Du règlement ANC N°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- Du règlement ANC N°2019-04, relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- De l'instruction comptable M22,
- De l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles,
- Ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il est à noter que le fait générateur de l'enregistrement des cotisations est l'appel de cotisation. Les cotisations sont ainsi inscrites en produits au moment de cet appel. Le montant comptabilisé correspond à celui figurant sur l'appel de fonds.

Concernant l'application de la nouvelle réglementation comptable, il convient de mentionner les changements de présentation significatifs suivants :

1. Les remboursements de frais avancés qui figuraient en transferts de charges ont fait l'objet de reclassements en fonction de leur destination :
 - ⇒ Les frais avancés par APALIB sont pour l'essentiel de la mise à disposition de locaux avec les charges locatives qui s'y rapportent, ainsi que des redistributions de services tel que le bénévolat. Ces frais auparavant en transferts de charges figurent à compter de 2025 dans les Ventes de prestations de services. Ce qui explique une partie importante de la baisse de 1 334k€ entre 2024 et 2025 sur le poste de produits « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » qui comportaient en 2024 les transferts de charges pour 1 336k€ (cf détail sur tableau ci-dessous). Ce qui explique également une grande partie de la hausse de 1 844k€ sur le poste « Ventes de prestations de services » entre 2024 et 2025.
 - ⇒ Les avantages en nature et redevances versées sur les véhicules de fonction figurent dorénavant au crédit du compte 6419, soit en diminution des charges de personnel sur la ligne « Salaires et traitements ». Cela représente 18k€ au 31 décembre 2025 contre 16k€ au 31 décembre 2024.
 - ⇒ Les remboursements de frais de formations, auparavant sur la ligne « Autres produits », viennent également en diminution des charges de personnel sur la ligne « Cotisations sociales » à compter de 2025, ils sont au crédit du compte 6491 (5k€ en 2025 contre 3k€ en 2024).

COMPTE DE RESULTAT		Exercice 01/01/2025 au 31/12/2025	Exercice 01/01/2024 au 31/12/2024	ANC 2022-06 <u>Nouveaux</u> <u>comptes</u>
REPRISE SUR AMORT., DEP., PROV., ET TRANSFERTS DE CHARGES		229 676,48	1 563 525,44	
Transfert de charges		0,00	1 335 791,79	
79100000	Remboursements assurances	0,00	8 151,85	75870000
79110000	Frais avancés pour le cpte de tiers	0,00	86 004,24	70882000
79110100	Frais avancés - Services	0,00	48 363,16	70880000
79110300	Frais avancés - Terrains & immeubles	0,00	1 088 571,54	70831000
79120000	Transferts de charges (décomptes locatifs)	0,00	60 150,60	70831100
79120100	Avantage en nature au personnel	0,00	10 979,04	64190000
79120300	Remboursements réparations locatives	0,00	10 447,67	70831200
79120500	Redevances véhicules de fonction	0,00	4 768,58	64190000
79120700	Frais avancés pour le cpte autres tiers	0,00	18 355,11	70882000
Reprises sur amortissements et provisions		229 676,48	227 733,65	
78150000	Reprise sur provision pertes et charges	38 043,88	41 244,00	inchangé
78153000	Reprise sur provision départ retraite et licenciement	25 577,00	26 096,60	inchangé
78174000	Reprise sur provision pour dépréciation des créances	166 055,60	160 393,05	inchangé
AUTRES PRODUITS		241 270,03	198 890,80	
75410000	Remboursements formations	0,00	2 677,04	64910000
75412000	Abandons de frais des bénévoles	86 941,34	85 701,90	inchangé
75870000	Remboursements assurances	18 122,96	0,00	nouveau cpte
75881100	Autres produits de gestion courante	103 855,44	15 828,20	
75882000	Produits ventes clubs	32 350,29	94 683,66	inchangé

2. Les produits et charges qui composaient le résultat exceptionnel ont été reclassés de la façon suivante :

- ⇒ La constitution du prêt Effort Construction va dorénavant directement dans le compte de prêt à l'actif, sans transiter par les comptes 633 et 771 (5k€ au 31 décembre 2025 contre 7k€ au 31 décembre 2024).
- ⇒ Les quotes-parts des subventions d'investissements virées au compte de résultat sur le même rythme que celui des amortissements étaient en 777 produits exceptionnels et s'enregistrent à compter de 2025 dans un compte de produits de subventions, le 747, dans les produits d'exploitation. Ce sont 229k€ en 2025, contre 224k€ en 2024, ce qui explique en grande partie la hausse de 256k€ sur la ligne des « Concours publics et subventions d'exploitation ».
- ⇒ Les produits de cessions des éléments d'actif sont maintenant sur une ligne spécifique des produits d'exploitation (23k€ en 2025 contre 43k€ en 2024). Il en est de même pour les charges des valeurs nettes comptables des immobilisations cédées avec une ligne dédiée dans les charges d'exploitation (19k€ en 2025 contre 2k€ en 2024).
- ⇒ Les produits et charges sur exercices antérieurs, en exceptionnels auparavant, à compter de 2025 ils sont dans les comptes de charges et produits d'exploitation auxquels ils se seraient rapportés à l'origine.

COMPTE DE RESULTAT		Exercice 01/01/2025 au 31/12/2025	Exercice 01/01/2024 au 31/12/2024	ANC 2022-06 Nouveaux comptes
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion		0,00	6 756,60	
77100000	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	6 756,60	en 27400000
Sur opérations en capital		0,00	596 636,72	
77500000	Produits sur cession des éléments d'actif	0,00	43 000,00	75700000
77700000	Q/P subvention investissement virée compte fonct.	0,00	223 711,58	74700000
77880000	Produits exceptionnels divers	0,00	3 994,90	75881100
77881000	Produits sur exercices antérieurs	0,00	325 930,24	75881100
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00	603 393,32	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion		0,00	0,00	
67120000	Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	
Sur opérations en capital		0,00	64 300,03	
67520000	Valeur comptable des immob. corp.cédées	0,00	2 182,36	65200000
67880000	Autres charges exceptionnelles	0,00	62 117,67	65880000
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00	64 300,03	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		0,00	539 093,29	

B. Les liens avec l'APAMAD, Domicile Services Haute Alsace, le GIE APA Compétences et le GCSMS APA Stratégie

Les liens entre APALIB et le Réseau APA se résument ainsi :

Refacturations	Type de refacturation	2024	2025
Vers APALIB			
du GCSMS APA Stratégie	Directeurs et gouvernance APALIB	104 485	106 918
du GIE APA Compétences	Prestations informatiques avancées	54 099	82 314
du GIE APA Compétences	Prêts de véhicules	0	4 949
du GIE APA Compétences	Autres services fonctionnels APALIB	767 598	766 293
D'APALIB			
vers APAMAD	Mises à disposition de personnel	0	0
vers APAMAD	Terrains et Immeubles	602 230	604 485
vers APAMAD	Prêts de véhicules	17 365	15 121
vers GIE APA Compétences	Terrains et Immeubles	489 829	499 626
vers GIE APA Compétences	Prêts de véhicules	3 664	5 049
vers GCSMS APA Stratégie	Terrains et Immeubles	59 617	60 810
vers DSHA	Terrains et Immeubles	6 259	0

C. Les différents secteurs d'activité

Le tableau suivant recense les différentes activités exercées au sein de l'association, et fournit une vision synthétique du fonctionnement et des spécificités propres à chacune.

☐ Point particulier : le secteur lucratif d'APALIB

Le secteur lucratif a été créé le 1^{er} janvier 2013. Il n'a pas d'existence juridique propre, il est une sous-activité dans les comptes de l'association, mais qui répond aux règles fiscales en vigueur (taxe sur la valeur ajoutée sur les produits et les achats relevant de ce secteur, liasse fiscale à déposer et impôts liés au secteur marchand à liquider). Il regroupe toutes les activités dites commerciales, à savoir :

- Le service Mandataire sous la marque « FAMI-EMPLOI 68 » (colonne spécifique dans la synthèse générale) ;
- Le service de livraison et courses à domicile pour le HAD ;
- Les loyers et prestations de service de la Résidence de Saint-Louis ;
- Les produits et charges liés aux relations avec la filiale DOMTECH ;
- Les produits et charges liés aux relations avec la filiale SILECONSEILS ;
- Les produits et charges liés aux relations avec la filiale GENALIA ;
- Les produits et charges liés aux relations avec les filiales Aux Bons Soins Illkirch et Sélestat ;
- Les produits et charges liés aux relations avec la filiale SEW ;
- Les produits et charges liés aux relations avec la filiale SAS Famille Du Chêne ;
- Les produits et charges liés aux relations avec la filiale SASU Symphorine.

La dernière liasse fiscale déposée portait sur l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024. Le chiffre d'affaires déclaré était de 1 085 981 euros et le résultat comptable était un déficit de - 635 874 euros (en raison principalement de la dépréciation à hauteur de 760 000 euros des titres GENALIA, dépréciation non déductible fiscalement), le résultat fiscal 2024 était un bénéfice de + 46 556 euros. Le solde de ces reports déficitaires se porte à 417 213 euros après imputation et retraitements fiscaux.

Service	Fonctionnement	Financement	Particularités
Vie Associative	Cette activité concerne principalement les cotisations des membres, les produits financiers, les dividendes des filiales & SCI, les dons & legs, ainsi que les subventions des collectivités locales non allouées spécifiquement à une et/ou des activités opérationnelles de l'association.		
FAMI EMPLOI Prestataire	Ce service regroupait les activités au domicile en mode prestataire (entretien du cadre de vie, garde d'enfants, dame de compagnie, gouvernante) pour des clients non dépendants. Cette activité a été transférée au sein de l'association APAMAD au 01/05/2024.	Financement intégral par le client et/ou par un organisme (mutuelle, ...).	Activités placées en secteur fiscalisé depuis le 01/01/2013. L'activité prestataire a été transférée au sein de l'association APAMAD au 01/05/2024, et n'impacte donc plus les comptes d'APALIB'.
FAMI EMPLOI Mandataire	Cette activité consiste à effectuer pour le compte de particuliers employeurs les travaux administratifs liés à l'emploi d'une personne à domicile.	Facturation au particulier de frais de gestion par heure effectuée par le salarié, avec une dégressivité des tarifs unitaire en fonction du nombre d'heures mensuelles gérées.	
Livraisons HAD	Service de réassort de consommables pour le compte du HADSA au domicile de leurs patients.	Facturation en régie et kilomètres réalisés.	Activité placée en secteur fiscalisé depuis le 01/09/2018 (date de création).
La Restauration	7 restaurants sont gérés par APALIB' au 31/12/2025 : - 1 à Colmar ; - 4 à Mulhouse ; - 1 à Riedisheim ; - 1 à Illfurth.	Un barème tarifaire spécifique en fonction des ressources est fixé avec les municipalités de Colmar, Mulhouse et Riedisheim avec, en contrepartie, le versement de subventions compensant la dégressivité des tarifs mise en place en fonction des ressources des usagers.	La préparation des repas est assurée par un fournisseur externe.
Service Animations-Prévention Santé-Lutte contre l'isolement Les Animations	Cette activité regroupe les clubs d'animation et de loisir fédérés par APALIB' ; ainsi que plus largement les activités et actions de prévention et de santé (maintien en forme).	Activité subventionnée en partie par les communes, les organismes sociaux, la CeA et le dispositif dit de « Commission Départementale des Financeurs de la Perte d'Autonomie » (anciennement « Conférence des Financeurs »). Une contribution financière est demandée aux participants pour l'adhésion aux clubs.	
Service Animations-Prévention Santé-Lutte contre l'isolement Visiteurs à Domicile & Ecrivains du Lien & Actions diverses	Ce service propose des visites à domicile à des personnes isolées. Le champ d'action de ce service se tourne aujourd'hui plus largement vers la lutte contre l'isolement et l'aide administrative.	Eventuel subventionnement de la CeA, de la M2A, de communes et d'organismes sociaux. Eventuels dons dédiés.	
Service Animations-Prévention Santé-Lutte contre l'isolement La Maison du Temps Libre	Lieu de rencontre pour les 55 ans et plus de Mulhouse, dont la gestion et l'animation sont confiées à APALIB' par la commune.	Versement d'une subvention de fonctionnement par la Ville de Mulhouse.	Création d'un partenariat avec l'association EPICIS, pour le lancement d'ateliers intergénérationnels de cuisine depuis fin 2024.

Service	Fonctionnement	Financement	Particularités
Service Animations-Prévention Santé-Lutte contre l'isolement ALMA (Allô Maltraitance des personnes âgées et/ou handicapées)	Ligne téléphonique ouverte pour les appels d'urgence du Haut-Rhin et du Bas-Rhin	Subvention versée par l'Agence Régionale de Santé (via la DDETSPP).	Le service ALMA est membre de la fédération nationale 3977. Fin d'activité au 28/02/2026.
Les Résidences autonomie	APALIB* est gestionnaire de 18 résidences autonomie depuis le mois de décembre 2023, dont 4 en tant que propriétaire et 14 en application de conventions passées avec des organismes propriétaires et les communes. Les 14 résidences sous convention se situent à Colmar (2), Riedisheim (1), Illfurth (1), Kingersheim (1), Wittelsheim (1), et Mulhouse (8). L'association exploite également ses propres résidences : « Les Loges de la Thur » à Vieux- Thann ; « Le Relais de Poste » à Liepvre ; « Les Jardins de Daphné » à Riedisheim ; « Sainte-Marie I » à Mulhouse.	Encaissement de redevances et services de base.	Activités complémentaires de gestion de biens et d'animation de l'aide à la vie partagée (AAVP).
Les Résidences services seniors	APALIB* est gestionnaire de trois résidences services, sis à Guebwiller (« Le Louvre »), Horboung-Wihr (« Villa Kastel »), et Saint-Louis (« Joseph Werthle »).	Encaissement de redevances et services complémentaires.	
Les Terrains et Immeubles	Les terrains et immeubles regroupent l'ensemble des charges afférentes aux bâtiments occupés par les services de l'association. Ils sont refacturés au prorata des m² occupés.		

III. Notes sur le bilan

A. ACTIF

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition.

a.) Valeurs brutes et amortissements

Cf tableau page suivante.

Les immobilisations ont augmenté de 1 037 948 euros en 2025 avec notamment :

- 108 401 euros de frais de rénovation sur les résidences dont APALIB' est propriétaire,
- 591 639 euros de frais de rénovation sur les résidences dont APALIB' est gestionnaire (cuisines, chauffage, volets roulants, revêtements de sol, peintures, électricité),
- 86 400 euros pour l'installation des douze bornes de recharge électrique sur le parking aérien du Parc Gluck à Mulhouse,
- 39 009 euros pour du mobilier dans les résidences,
- 77 932 euros pour l'aménagement de la cuisine intergénérationnelle à la Maison du Temps Libre en partenariat avec l'association EPICES.

Les immobilisations ont également baissé de 108 276 euros en 2025 avec, pour l'essentiel, 62 747 euros d'acomptes repris pour l'aménagement de la cuisine à la Maison du Temps Libre, 26 978 euros de frais de rénovation de logements à la charge du bailleur, ainsi que 10 453 euros pour la sortie d'un véhicule.

RUBRIQUES	IMMOBILISATIONS			AMORTISSEMENTS				
	VALEUR BRUTE 01/01/2025	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE 31/12/2025	CUMULES 01/01/2025	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	CUMULES 31/12/2025
Immobilisations incorporelles								
Concess. & droits similaires	122 824			122 824	121 877	946		122 824
Autres immob. incorporelles	8 040			8 040	4 071	1 608		5 679
	130 864			130 864	125 948	2 554		128 502
Immobilisations corporelles								
Terrains	1 859 126			1 859 126				
Agencements terrains	531 480			531 480	271 595	16 192		287 787
Bâtiments	26 304 987		4 601	26 300 386	8 898 127	838 958	4 601	9 732 484
Constructions propres	851 580	238 626		1 090 207	391 088	68 120		459 208
Rénovation des constructions	99 270	34 558		133 828	14 399	11 520		25 918
Matériel	1 808 119	398 434	4 549	2 202 004	1 435 791	123 933	4 549	1 555 175
Installations générales	2 546 839	69 145	2 138	2 613 846	1 754 432	153 346	42	1 907 737
Rénovation des inst. génér. & aménag.	457 389	231 059	17 838	670 609	65 636	53 903	638	118 901
Matériel de transport	147 933		10 453	137 481	99 884	10 748	10 453	100 180
Mat. de bureau et informatique	395 472	18 215		413 688	323 468	31 011		354 480
Mobilier	1 265 618	47 490		1 313 108	945 644	63 001		1 008 645
Immob. corporelles en cours	6 399	421	6 399	421				
Avances et aptes sur immob.	62 747		62 747					
	36 336 961	1 037 948	108 726	37 266 184	14 200 064	1 370 732	20 282	15 550 514
Total	36 467 825	1 037 948	108 726	37 397 047	14 326 012	1 373 286	20 282	15 679 016

b.) Méthodes d'amortissement

La méthode de dépréciation appliquée est exclusivement la méthode linéaire.

	Immobilisations incorporelles non décomposables	
2050000	Logiciels informatiques	33,33 %
2080000	Autres immobilisations incorporelles	Non amorti
	Immobilisations corporelles non décomposables	
2154000	Matériels	20 à 33,33 %
	Autres (agencement, matériel de cuisine)	10 à 20 %
	Matériel de téléphonie	50 %
2181000	Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 20 %
2182000	Matériels de transport	20 à 25 %
2183000	Matériel de bureau et informatique	10 à 33,33 %
2184000	Mobilier	10 %
	Immobilisations corporelles décomposables	
2110000	Terrains	Non amorti
2120000	Aménagements des terrains	2,5 à 10 %
2131000	Bâtiments	
	Structure	2,5 à 3,57 %
	Menuiseries extérieures	4 à 6,67 %
	Chauffage climatisation	5 à 20 %
	Etanchéité/toiture	6,67 %
	Ravalement, peinture, revêtement amovible	6,67 à 10 %
	Electricité	4 à 25 %
	Plomberie, sanitaires, carrelages	3,57 à 5 %
	Cloisons / menuiseries intérieures	6,67 %
	Chambre froide	6,67 %
	Ascenseur	5 %
	Chaufferie	20 à 33,33 %
	Agencements divers	5 à 10 %
	Garages	2,5 à 4 %
2135000	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	3,33 à 20 %

2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières en valeurs brutes :

RUBRIQUES	IMMOBILISATIONS			
	VALEUR BRUTE 01.01.2025	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE 31.12.2025
Immobilisations financières				
Participations	3 386 477		66 500	3 319 977
Créances rattachées à des partic.				
Autres titres immobilisés	22 703	198		22 902
Prêts	636 737	6 629	77 833	565 533
Autres immobilisations financières	52 362		50	52 312
	4 098 279	6 827	144 383	3 960 723

Ci-après le détail des participations :

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par l'association et non encore remboursés	Montants des engagements donnés par l'association	Chiffre d'affaire HT du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par l'association au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
SCI Accueil 75, allée Gluck MULHOUSE	1 524	31 972	99%	1 509	1 509	130 002	Néant	59 259	30 448	30 143	Exercice du 01.01.2024 au 31.12.2024
SCI Concorde 75, allée Gluck MULHOUSE	1 524	62 007	95%	33 238	33 238	40 003	Néant	88 960	60 482	57 458	Exercice du 01.01.2024 au 31.12.2024
SCI Ste Elisabeth 22, place des halles - STRASBOURG	1 372 041	2 954 719	0,0011%	15	15	6	Néant	313 526	-37 263	0	Exercice du 01.01.2024 au 31.12.2024
SCI Clos des Tillens 75, allée Gluck MULHOUSE	300 000	342 594	50%	150 000	150 000	14 092	Néant	50 263	19 346	9 673	Exercice du 01.01.2024 au 31.12.2024
SCI Pôle 2005 75, allée Gluck MULHOUSE	1 500 000	1 561 647	99,67%	1 495 000	1 495 000	0	Néant	88 664	61 647	61 444	Exercice du 01.01.2024 au 31.12.2024
SCI FAMSOL68400 57, avenue André Malraux ILLKIRCH	161 001	207 099	0,003%	491	491	0	Néant	14 283	2 970	0	Exercice du 01.01.2024 au 31.12.2024
SCI Le Louvre 75, allée Gluck MULHOUSE	1 000	104 574	99%	990	990	1 221 199	Néant	145 047	103 574	102 538	Exercice du 01.01.2024 au 31.12.2024
SCI Les Châteaux 75, allée Gluck MULHOUSE	1 000	52 138	99%	990	990	304 244	Néant	57 870	51 138	50 627	Exercice du 01.01.2024 au 31.12.2024
SCI Le Dix 75, allée Gluck MULHOUSE	1 000	910	1%	10	10	0	Néant	0	0	0	Liquidation au 04.11.2024
SCI Quartier Concorde 75, allée Gluck MULHOUSE	1 000	-107	99%	990	990	596	Néant	0	0	0	Liquidation au 04.11.2024
SCI Le Kastel 75, allée Gluck MULHOUSE	1 000	26 509	99%	990	990	459 234	Néant	107 262	25 509	25 254	Exercice du 01.01.2024 au 31.12.2024
SCI Symphonie 75, allée Gluck MULHOUSE	1 000	13 378	99%	1	1	820 196	Néant	88 312	12 378	12 254	Exercice du 01.01.2024 au 31.12.2024
DOMTECH 52, rue Jacques Mugnier MULHOUSE	5 000	257 634	100%	5 000	5 000	34 560	Néant	1 162 597	180 839	180 000	Exercice du 01.01.2024 au 31.12.2024
GCSMS APA Stratégie 75, allée Gluck MULHOUSE	10 000	10 000	34%	3 400	3 400	60 906	Néant	1 882 337	0	0	Exercice du 01.01.2025 au 31.12.2025
SILECONSEILS SAS 197, avenue d'Alsace COLMAR	2 000	25 240	100%	2 000	2 000	0	Néant	26 744	18 051	23 040	Exercice du 01.01.2024 au 31.12.2024
AUX BONS SOINS SAS 2, Faubourg de la Paix ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	150 000	5 079	90%	225 000	225 000	0	Néant	1 116 933	-26 037	0	Exercice du 01.01.2024 au 31.12.2024
GENALIA SAS 75, allée Gluck MULHOUSE	1 000 000	24 012	100%	1 000 000	240 000	522	Néant	0	-293 654	0	Exercice du 01.01.2024 au 31.12.2024
SEW Sàrl 28, route d'Eguisheim, Wettolsheim	10 000	131 317	100%	1	1	0	Néant	721 465	73 890	70 000	Exercice du 01.01.2024 au 31.12.2024
Famille Du Chêne SAS 75, allée Gluck MULHOUSE	15 900	3 197	49,69%	75 500	75 500	7 099	Néant	131 846	8 495	0	Exercice du 01.01.2024 au 31.12.2024
SASU Symphonie 75, allée Gluck MULHOUSE	10 000	-337 056	100%	1	1	325 748	Néant	140 042	-12 596	0	Exercice du 01.01.2024 au 31.12.2024
SAS RCT Gestion 75, allée Gluck MULHOUSE	10 000	-8 220	70%	7 000	0	2 361	Néant	78 591	-17330	0	Exercice du 01.01.2024 au 31.12.2024
Groupe IES SAS 2, Rue de Reutenbourg, OBERHAUSBERGEN	1 775 000	2 898 336	18,08%	320 851	320 851	0	Néant	4 378 863	545 908	0	Exercice du 01.09.2024 au 31.08.2025

Les filiales et participations par pourcentages de détention

	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par l'association et non encore remboursés	Montants des engagements donnés par l'association	Dividendes encaissés par l'association au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
Filiales et participations					
Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par l'association)					
A. Total des filiales	2 772 710	2 005 710	3 338 663	Néant	612 757
Renseignements concernant les participations (10 à 50% du capital détenu par l'association)					
B. Total des participations	549 751	549 751	82 098	Néant	9 673
C. Total des filiales et des participations (A+B)	3 322 461	2 555 461	3 420 761	Néant	622 430

Pour les provisions pour dépréciations sur les immobilisations financières :

RUBRIQUES	PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS			
	PROVISION AU 01.01.2025	DOTATIONS	REPRISES	PROVISION AU 31.12.2025
Immobilisations financières				
Participations	760 000	7 000		767 000
Créances rattachées à des partic.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	760 000	7 000		767 000

Pour rappel, les 1 000 000 euros de titres GENALIA sont dépréciés à hauteur de 760 000 euros.

La dotation de 7 000 euros en 2025 concerne les titres de la SAS RCT GESTION, dépréciés à 100%.

3. Créances

a.) Méthode d'évaluation et méthode de calcul des provisions

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Toutes les créances usagers impayées au 31.12.2025 sont dépréciées à 100 %, à l'exception des cas suivants pour lesquels aucune provision n'est constituée :

- Les créances de décembre 2025.
- Les créances d'octobre et novembre 2025, lorsque toutes les autres factures sont payées.
- Les créances, quelle que soit leur date, dont le règlement est intervenu dans les premiers mois suivant la clôture.

Pour les organismes, seules les créances antérieures à 2025 sont dépréciées.

Les chèques impayés et les prélèvements rejetés sont dépréciés à 100 % quelle que soit leur date.

b.) Etat des créances usagers et organismes douteuses par activité

ACTIVITES	Situation au 31.12.2024	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice	Situation au 31.12.2025
Aide à domicile	1 188	1 107	1 188	1 107
Mandataire	13 141	7 681	13 141	7 681
Résidences	151 274	136 285	151 274	136 285
Restaurants Usagers	5 404	335	78	5 662
Clubs	375	519	375	519
Total	171 382	145 926	166 056	151 253

c.) Etat des échéances des créances

CREANCES	Montant brut	Echéances	
		Jusqu'à 1 an	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	3 960 724	82 726	3 877 998
Créances rattachées à des participations	3 319 977		3 319 977
Autres titres immobilisés	22 902		22 902
Prêts	565 533	82 726	482 807
Autres créances	52 312		52 312
Créances de l'actif circulant	6 868 245	5 248 337	1 619 908
Créances bénéficiaires	993 249	993 249	
Créances organismes payeurs	0	0	
Autres créances	5 874 996	4 255 088	1 619 908

Dans les Autres créances de l'actif circulant figure un solde de 1 619 908 euros d'ouvert vis-à-vis de l'Association Réseau APA 71 qui a été placé à plus d'un an. Dans ce solde figurent 250 000 euros versés à l'ASSAD Mâcon en 2018 et 600 000 euros versés à l'ASSAD Val de Saône en 2019, qui sont des apports en fonds associatifs avec droit de reprise.

d.) Produits à recevoir rattachés aux postes de créances

Comptes	Créances / Produits à recevoir	Montant
40971	Fournisseurs – Avoirs à recevoir	43 293
4098	RRR à obtenir et autres avoirs à recevoir	0
4181-4184	Clients – Produits non facturés	31 419
4183	Organismes – Produits non facturés	0
4257	Personnel – Produits à recevoir	75
439	Organismes sociaux – Produits à recevoir	175 868
4437	Collectivités – Produits à recevoir	40 500
44586	TVA sur factures non parvenues	3 236
467	Divers produits à recevoir	44 215
5187	Intérêts courus à recevoir	38 690

175 868 euros de subventions et remboursements à recevoir figurent en 439, dont 166 522 euros pour le service Animation & Prévention Santé et 9 040 euros d'indemnités journalières.

En 4437, dans les 40 500 euros en comptabilité figurent 35 000 euros de la Commune de Wittelsheim pour la résidence Le Hameau d'Amélie pour financer le fonctionnement sur la seconde année d'exploitation, ainsi que 5 000 euros du CCAS d'Ensisheim pour le financement d'animations dans la résidence Sainte-Anne de la Commune. Figurent dans les 44 215 euros en 467, pour l'essentiel, 11 462 euros de subvention ARS ESMS Numérique à recevoir, 9 703 euros dus par la CeA pour les locaux qui leur sont loués sur Saint-Louis, ainsi que 4 112 euros pour des excursions du service Animation qui seront prélevées début 2026 et 3 400 euros à recevoir de l'ADMR au titre des animations faites dans leur résidence de Lutterbach.

Les 38 690 euros d'intérêts courus à recevoir sont les intérêts latents sur les comptes à terme (1,8 M€ de placés au 31 décembre 2025).

e.) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent des charges comptabilisées dans l'exercice alors que leur exécution n'est pas effective à la date de clôture.

Elles s'élèvent à la somme de 25 251 euros et se décomposent comme suit :

▪ Abonnements informatiques	6 662 euros
▪ Maintenance et entretien	5 280 euros
▪ Abonnements câble pour les résidences	3 831 euros
▪ Indemnités journalières	3 784 euros
▪ Billetterie	1 787 euros
▪ Publicité et insertions	1 442 euros
▪ Documentation	1 135 euros
▪ Assurances	715 euros
▪ Affranchissement et communication	615 euros

4. Les valeurs mobilières de placement

Les SICAV et les FCP

Ils sont présentés au bilan à leur valeur d'entrée. Les plus-values latentes, calculées sur la base du dernier prix de rachat connu à la date de clôture* par rapport à l'évaluation figurant au bilan, s'élèvent à + 74 134 euros, et les moins-values latentes à - 3 503 euros. Ces moins-values ont fait l'objet de provisions pour dépréciation.

**hors frais de sortie qui seraient facturés en cas de remboursement anticipé du contrat*

TITRES	VALEURS		PLUS/MOINS- VALUES REALISABLES
	au bilan	du dernier cours connu	
SICAV Monétaires	1 521 036	1 521 479	443
CAT 13 mois échéance 19/03/2025	1 800 000	1 838 690	38 690
FCP ODDO (souscription 31/01/2017)	10 875	37 635	26 760
FCP ODDO - Solde en espèces	9 650	9 650	0
FCP SILENCIA et AFI ESCA - Fonds en euros	1 306 973	1 306 973	0
FCP AFI ESCA (souscription 10/01/2019)	101 010	107 193	6 183
FCP AFI ESCA (souscription 31/01/2017)	140 008	142 066	2 058
FCPR - White Caps Selection (10/2021)	16 611	16 611	0
SCPI (souscription 01/2019)	206 085	206 085	0
Plus-values latentes	5 112 248	5 186 382	74 134
FCP AGEAS - H2O (souscription 19/10/2020)	3 660	157	-3 503
Moins-values latentes	3 660	157	-3 503
TOTAL	5 115 908	5 186 539	70 631

B. PASSIF

1. Fonds associatifs

COMPTES	Fonds propres au 31.12.2024 (avant répartition du résultat)	VARIATION DE L'EXERCICE			Fonds propres au 31.12.2025 (avant répartition du résultat)
		Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	
Fonds propres sans droit de reprise	1 130 824				1 130 824
Réserves	7 045 455	-13 165			7 032 289
<i>dont réserves en gestion propre</i>	<i>7 045 455</i>	<i>-13 165</i>			<i>7 032 289</i>
Réserves en gestion propre	3 416 686	-13 165			3 403 521
Réserves pour projets associatifs	3 628 769				3 628 769
Autres réserves sous contrôle					
Report à nouveau (RAN)	5 603 457	321 949			5 925 406
<i>dont RAN en gestion propre</i>	<i>5 603 457</i>	<i>321 949</i>			<i>5 925 406</i>
RAN en gestion propre	5 603 457	321 949			5 925 406
Résultat de l'exercice	308 784	-308 784	924 720		924 720
<i>dont en gestion propre</i>	<i>308 784</i>	<i>-308 784</i>	<i>924 720</i>		<i>924 720</i>
Situation nette	14 088 520				15 013 240
Subventions d'investissements	1 902 483		21 164	238 226	1 685 421
Réserves réglementées					
Total	15 991 002		945 884	238 226	16 698 661

2. Réserve pour projets associatifs

Réserve au 01/01/2025	3 628 769
Consommation 2025	0
Abondement 2025	0
Réserve au 31/12/2025	3 628 769

3. Subventions d'investissement

Ce sont 21 164 euros de subventions d'investissement reçues au cours de l'exercice, il s'agit d'un financement de la société SIEDOUBS pour le développement d'une offre d'accueil et d'hébergement pour travailleurs saisonniers.

Les subventions sont reprises en résultat au rythme des amortissements des immobilisations correspondantes.

La part des subventions virée au compte de résultat en 2025 s'élève à 229 441 euros. Dans le cadre de la nouvelle réglementation comptable, la quote-part de subvention s'enregistre à compter de 2025 dans un compte de subventions 747 et non plus en produits exceptionnels.

4. Fonds dédiés APALIB' au 31/12/2025

Les fonds dédiés, en particulier ceux de plus de deux ans, font l'objet de plans d'action à court et moyen terme.

a.) Fonds dédiés sur subventions

b.) Fonds dédiés sur dons manuels

Tableaux ci-après

4. Fonds dédiés APALIB' au 31/12/2025

a.) Fonds dédiés sur subventions

Activité	Financeur	Objet du fonds dédié	Solde au 01/01/2025	Dotation	Reprise	Solde au 31/12/2025
Résidences	Commune de Lièvre	Solde subvention d'équilibre sur résidence Lièpvre	318 149,70			318 149,70
Résidences	Conférence Financeurs 2023	Solde forfaits autonomie non consommés	138 854,00			138 854,00
Résidences	HHA	Résidence Horbourg-Wihr - Achats et fêtes dans l'habitat	200,00	120,83		320,83
Total Résidences			457 203,70	120,83		457 324,53
Animation	Conférence Financeurs 2020	Marche des Aînés	642,19			642,19
Animation	Conférence Financeurs 2020	AIKIDO - Self défense	83,76			83,76
Animation	Conférence Financeurs 2020	Méditation guidée	230,96			230,96
Animation	Conférence Financeurs 2020	Art thérapie	4 611,15			4 611,15
Animation	Conférence Financeurs 2020	Prévention accidents domestiques	131,94			131,94
Animation	Conférence Financeurs 2020	Expression corporelle	520,30			520,30
Animation	Conférence Financeurs 2020	Yoga	108,01			108,01
Animation	Conférence Financeurs 2020	Initiation informatique	66,40			66,40
Animation	Conférence Financeurs 2020	Nutrition	992,71			992,71
Animation	CD68	Plateforme mise en relat ^a bénévoles et PA/PH pr déplacements	14 449,76			14 449,76
Animation	Conférence Financeurs 2021	Mémoire en marche I	957,79			957,79
Animation	Conférence Financeurs 2021	Mémoire en marche II (jeux)	314,79			314,79
Animation	Conférence Financeurs 2021	Nutrition I (ateliers)	2 522,34			2 522,34
Animation	Conférence Financeurs 2021	Nutrition II (conférences)	928,09			928,09
Animation	Conférence Financeurs 2021	Prévention des maladies cardiovasculaires	618,68			618,68
Animation	Conférence Financeurs 2021	Ateliers Ensemble sur la route	1 191,84			1 191,84
Animation	Conférence Financeurs 2021	Initiation tablettes	2 330,12			2 330,12
Animation	Conférence Financeurs 2021	Initiation informatique	473,97			473,97
Animation	Conférence Financeurs 2021	Marche nordique	1 513,44			1 513,44
Animation	Conférence Financeurs 2021	Circuit training	1 101,73			1 101,73
Animation	Conférence Financeurs 2021	Sophrologie	1 782,08			1 782,08
Animation	Conférence Financeurs 2021	Art thérapie	2 603,48			2 603,48
Animation	Conférence Financeurs 2021	Prévention accidents domestiques	9 836,00			9 836,00
Animation	Conférence Financeurs 2021	Conférences prévention santé et maintien auton.	4 057,20			4 057,20
Animation	AG2R La Mondiale	Projet intergénérationnel "Allons y"	7 000,00			7 000,00
Animation	CARSAT	Projet Contact + pour lutter contre la fracture numérique	2 903,90			2 903,90
Animation	Ville de Mulhouse	Sports Santé	1 500,00			1 500,00
Animation	Conférence Financeurs 2022	Aquagym	1 909,73			1 909,73
Animation	Conférence Financeurs 2022	Gym évolutive	122,84			122,84
Animation	Conférence Financeurs 2022	Yoga	72,52			72,52
Animation	Conférence Financeurs 2022	Œuvres d'art	104,33			104,33
Animation	Conférence Financeurs 2022	Ludosphère	1 040,90			1 040,90
Animation	Conférence Financeurs 2022	Atelier diététique	4 890,84			4 890,84
Animation	Conférence Financeurs 2022	Ensemble sur la route	171,12			171,12
Animation	Conférence Financeurs 2022	Balade nordique	3 861,34			3 861,34
Animation	Conférence Financeurs 2022	Qi gong et Do In pour une maîtrise du souffle	157,92			157,92
Animation	Conférence Financeurs 2022	Mémoire en marche	1 077,09			1 077,09
Animation	Conférence Financeurs 2022	Danse assise	943,40			943,40
Animation	Conférence Financeurs 2022	Prévention accidents domestiques	1 787,32			1 787,32
Animation	Conférence Financeurs 2022	Equilibrage	1 446,02			1 446,02
Animation	Conférence Financeurs 2022	Marche nordique adaptée	4 800,00			4 800,00
Animation	AG2R La Mondiale	Trophées régionaux 2021 - Projet Allons y / Cap Sortie	1 500,00			1 500,00
Animation	Fondation JM Bruneau	Améliorer la qualité de vie des personnes âgées	450,00			450,00
Animation	Ville de Colmar	Pause-Café 2023	1 800,00			1 800,00
Animation	Conférence Financeurs 2023	Gym équilibre	950,01			950,01
Animation	Conférence Financeurs 2023	Diététique / Nutrition	1 642,50			1 642,50
Animation	Conférence Financeurs 2023	Sophrologie	1 519,15			1 519,15
Animation	Conférence Financeurs 2023	Numérique	1 139,40			1 139,40
Animation	Conférence Financeurs 2023	Mémoire en marche	855,92			855,92
Animation	Ville de Mulhouse	Cuisine expérimentale MTL/EPICES	9 043,76		4 788,33	4 255,43
Animation	Conférence Financeurs 2024	Brain ball	2 668,72		2 668,72	
Animation	Conférence Financeurs 2024	Démarche Santé	20 901,00		20 901,00	
Animation	Conférence Financeurs 2024	Flamant rose	26 144,21		26 144,21	
Animation	Conférence Financeurs 2024	Gym équilibre	8 898,24		8 898,24	
Animation	Conférence Financeurs 2024	Haltère et Fourchette	27 677,40		27 677,40	
Animation	Conférence Financeurs 2024	Qi gong	175,12		175,12	0,00
Animation	Fondation Alliance	Part subvention de fonctionnement 2024	40 000,00		40 000,00	
Animation	CCAS Ensisheim	Animation Résidence Sainte Anne	5 000,00			5 000,00
Animation	M2A	Diagnostic Bien Vieillir	50 029,77		50 029,77	
Animation	Lourmel	Seniors - Initier aux activités de prévention santé	1 000,00			1 000,00
Animation	AG2R La Mondiale	Complément CF 2024 Sophrologie/Nutrition/Yoga		1 572,34		1 572,34
Animation	CeA MZA 2025	Parcours emploi - Service Aide à la Personne Intergéné.		6 487,20		6 487,20
Animation	M2A	Parcours emploi inclusif et intergénérationnel		7 060,00		7 060,00
Animation	Préfecture Haut-Rhin	Parcours emploi - Service Aide à la Personne Intergéné.		5 000,00		5 000,00
Animation	Conférence Financeurs 2025	Mem'Hop		35 322,80		35 322,80
Animation	Conférence Financeurs 2025	Flamant rose		14 472,00		14 472,00
Animation	Conférence Financeurs 2025	Flash mobilité		29 116,00		29 116,00
Animation	Conférence Financeurs 2025	Ma nouvelle vie à taux plein		8 345,66		8 345,66
Animation	Conférence Financeurs 2025	Ma démarche santé		13 570,00		13 570,00
Animation	Conférence Financeurs 2025	Salut les copains		13 747,40		13 747,40
Animation	Conférence Financeurs 2025	Haltère et Fourchette		22 411,80		22 411,80
Animation	Conférence Financeurs 2025	Gym équilibre		6 577,55		6 577,55
Animation	Conférence Financeurs 2025	Qi Gong		16 754,15		16 754,15
Animation	Conférence Financeurs 2025	Sophrologie		17 404,00		17 404,00
Animation	Conférence Financeurs 2025	Yoga		10 255,32		10 255,32
Animation	Conférence Financeurs 2025	Nutrition		13 624,00		13 624,00
Animation	Conférence Financeurs 2025	Sécurité routière		3 041,40		3 041,40
Animation	Conférence Financeurs 2025	Art thérapie		24 470,78		24 470,78
Animation	IRCEM	Projet intergénérationnel jeux vidéo		1 855,09		1 855,09
Total Animation			287 253,20	251 087,49	181 282,79	357 057,90

Activité	Financier	Objet du fonds dédié	Solde au 01/01/2025	Dotation	Reprise	Solde au 31/12/2025
Résidences/SAP	ARS	ESMS Numérique	15 860,47			15 860,47
Total Résidences / SAP			15 860,47			15 860,47
Lutte contre l'isolement	Fondation Alliance	Ouverture de lieux d'hébergement sur le quartier, la ville	1 500,00			1 500,00
Lutte contre l'isolement	Conférence Financeurs 2022	Mobilité accompagnée - Projet Mobilité A-Z	15 672,85			15 672,85
Lutte contre l'isolement	CARSAT	Aides administratives à domicile	12 000,00		12 000,00	
Lutte contre l'isolement	CARSAT	Visites de convivialité à domicile	12 000,00		12 000,00	
Lutte contre l'isolement	CARSAT	Aides administratives à domicile		8 500,00		8 500,00
Lutte contre l'isolement	CARSAT	Visites de convivialité à domicile		8 500,00		8 500,00
Lutte contre l'isolement	CARSAT	Des temps forts pour le bénévolat		2 000,00		2 000,00
Lutte contre l'isolement	CeA	Cycles de conférences Isolement social, solitude des seniors		4 928,00		4 928,00
Lutte contre l'isolement	Ville de Colmar	Développement du bénévolat et lutte contre l'isolement		2 500,00		2 500,00
Total Lutte contre l'isolement			41 172,85	26 428,00	24 000,00	43 600,85
Total			801 490,22	277 636,32	205 282,79	873 843,75

b.) Fonds dédiés sur dons manuels

Activité	Financier	Objet du fonds dédié	Solde au 01/01/2025	Dotation	Reprise	Solde au 31/12/2025
Animation	Dons 2024	Cuisine expérimentale EPICES	13 354,54			13 354,54
Total Animation			13 354,54			13 354,54
Total			13 354,54			13 354,54

5. Provisions

a.) Provisions pour risques & charges

Rubriques	Montants au 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Montants au 31/12/2025
Provisions pour litiges	0			0
Provisions pour risques prud'homaux	140 000			140 000
Autres provisions pour risques	29 560			29 560
Autres provisions pour charges	27 573	16 470	26 223	17 820
TOTAL	197 133	16 470	26 223	187 380

Toutes ces provisions figurent en résultat d'exploitation. Dans les Autres provisions pour risques figurent les 29 560 euros de provision pour risques de pertes sur les créances de l'ADAPAH 08, et dans les Autres provisions pour charges figurent 11 220 euros de provisions pour congés payés acquis pendant les arrêts maladie pour les salariés qui sont sortis des effectifs avant la date de promulgation de la loi, le 22 avril 2024 et 5 250 euros de provisions pour frais de restitution des véhicules en location longue durée. Cette dernière provision a été évaluée à 1 200 euros en moyenne par véhicule suite à l'analyse des frais de restitution supportés par l'association sur l'exercice précédent.

b.) Provision pour départ en retraite

L'indemnité de départ en retraite est calculée pour l'ensemble du personnel selon une méthode prospective, soit en tenant compte de l'ancienneté future de chaque salarié.

L'engagement ainsi dégagé est ensuite pondéré de façon individuelle par les facteurs suivants :

- départ à la retraite à 64 ans,
- probabilité de survie du salarié en fonction de son âge actuel (table de mortalité en vigueur),
- probabilité annuelle de départ du salarié en fonction de son âge et du taux de rotation du personnel constaté dans l'association (taux de turn over moyens spécifiques par catégorie de personnel),
- rapport entre l'ancienneté actuelle et l'ancienneté future du salarié,
- application du taux de charges sociales et fiscales : le taux moyen a été retenu en 2025, 44,57% pour les administratifs cadres et non-cadres (45,92% en 2024) et 42,71% pour le secteur lucratif d'APALIB (26,71% en 2024).

Provision pour départ à la retraite	Provision au 01.01.2025	Transferts	Mouvements de l'exercice		Provision au 31.12.2025
			Augmentations	Diminutions	
TOTAL	93 650		14 256	24 368	83 538

c.) Provision pour médailles du travail

Les droits acquis par le personnel et relatif à la médaille du travail sont valorisés de façon prospective et font l'objet d'une provision d'un montant de 4 878 euros à la clôture de l'exercice.

Provision pour médailles du travail	Provision au 01.01.2025	Transferts	Mouvements de l'exercice		Provision au 31.12.2025
			Augmentations	Diminutions	
TOTAL	5 215		49	386	4 878

6. Emprunts et dettes

a-) Etat des échéances des dettes

Dettes	Montants bruts	Echéances		
		Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établs de crédit	13 387 575	690 948	2 961 892	9 734 736
Prêt Locatif Social sur résidences 68	13 386 341	689 714	2 961 892	9 734 736
Intérêts courus à payer	1 234	1 234		
Emprunts et dettes financières diverses	2 070 475	192 536	1 337 939	540 000
Cautionnements reçus	612 851		612 851	
Prêt CARSAT Résidence Wallach 68	67 624	22 536	45 088	
Prêt CARSAT 0% sur résidences 68	1 390 000	170 000	680 000	540 000
Autres dettes	3 719 528	3 719 528		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 290 016	1 290 016		
Dettes sur immobilisation	29 983	29 983		
Usagers avances et avoirs	25 375	25 375		
Personnel	370 397	370 397		
Organismes sociaux	604 125	604 125		
Impôts, taxes et versements assimilés	344 115	344 115		
Autres dettes	1 055 518	1 055 518		

Dans les Autres dettes figurent 1 035 443 euros de dette vis-à-vis de la SCI Pole 2005 au 31 décembre 2025.

b-) Charges à payer rattachées aux postes de dettes

Comptes	Dettes / Charges à payer	Montants
408	Fournisseurs – factures à recevoir	529 475
4084	Fournisseurs d'immobilisations – fact. à recevoir	0
4282	Personnel – provision pour congés payés	149 870
42821	Personnel – provision compte épargne temps	8 679
4286	Personnel – autres charges à payer	21 708
4386	Organismes sociaux – autres charges à payer	10 769
4382	Charges sociales sur provision congés payés	68 526
43821	Charges sociales sur provision compte épargne tps	3 992
44587	TVA sur factures à établir	39 888
4481	Etat – charges à payer	240 186
4686	Divers – charges à payer	14 500
46861	Charges à payer – autres tiers	0
5186	Intérêts courus à payer	1 234

c-) Produits constatés d'avance

Le solde de 6 950 euros est constitué essentiellement de 3 865 euros de solde sur une indemnisation d'assurance dommages ouvrage reçue pour des infiltrations d'eau à la résidence de Lièpvre pour des travaux qu'il reste à mener, et 2 485 euros de tickets restaurants vendus et non encore utilisés.

IV. Notes sur le compte de résultat

A. Les produits

1. Le chiffre d'affaires

a.) Répartition des prestations de services par secteurs d'activité – Evolution 2025 / 2024

Les prestations de services sont l'addition des ventes et prestations de services, auxquelles s'ajoutent les concours publics hors subventions d'exploitation, soit :

CHIFFRE D'AFFAIRES	2024	2025	Variation
	Montant	Montant	2025/2024
Ventes et prestations de services	8 497 447	10 341 137	21,70%
Concours publics et subv ^o d'exploitation	1 483 470	1 739 969	17,29%
Subventions d'exploitation	-1 483 470	-1 739 969	17,29%
Total	8 497 447	10 341 137	21,70%

La variation des prestations de services entre 2024 et 2025 est de + 1 843 690 euros.

CHIFFRE D'AFFAIRES	2024		2025		Variation
	Montant	Quote-part	Montant	Quote-part	2025/2024
Services à la personne - Prestataire	204 783	2,41%	0	0,00%	-100,00%
Services à la personne -Mandataire	646 581	7,61%	613 754	5,94%	-5,08%
Courses et déplacements	37 445	0,44%	39 734	0,38%	6,11%
Autres prestations / Missions conseils	9 979	0,12%	22 479	0,22%	125,26%
Sous-total Secteur lucratif	898 788		675 967		-24,79%
Restauration	780 517	9,19%	700 869	6,78%	-10,20%
Résidences	6 256 341	73,63%	7 152 337	69,16%	14,32%
Animation	482 861	5,68%	595 992	5,76%	23,43%
Frais avancés pour tiers (1)		0,00%	46 840	0,45%	100,00%
Redistributions terrains & imbles (2)	56 024	0,66%	1 126 684	10,90%	1911,07%
Vie associative	22 916	0,27%	42 448	0,41%	85,23%
Sous-total Secteur non lucratif	7 598 659		9 665 170		27,20%
TOTAL	8 497 447	100,00%	10 341 137	100,00%	21,70%

- (1) Les frais avancés pour le compte de tiers concernent essentiellement des mises à disposition de personnel pour l'association AREIPAH (17 577 euros) et la refacturation à APAMAD du coût de gestion du Bénévolat (24 557 euros). Ces frais figuraient auparavant en produits de transferts de charges.
- (2) La redistribution des terrains et immeubles vers les structures utilisatrices du réseau figuraient également en transferts de charges en 2024 (cf paragraphe sur les principes comptables en début d'annexe).

b.) Répartition du chiffre d'affaires par origine de prises en charges – Evolution 2025 / 2024

FINANCEMENT	2024		2025		Variation 2025/2024
	Montant	Quote-part	Montant	Quote-part	
Bénéficiaires	8 071 853	94,99%	8 536 407	82,55%	5,76%
Autres organismes	425 594	5,01%	1 804 730	17,45%	324,05%
TOTAL	8 497 447	100,00%	10 341 137	100,00%	21,70%

2. Les transferts de charges

Cf paragraphe des principes comptables pour les reclassements des transferts de charges d'exploitation (1 335 792 euros au 31 décembre 2024).

3. Les produits exceptionnels

Cf paragraphe des principes comptables pour les reclassements des produits exceptionnels (603 393 euros au 31 décembre 2024).

4. Les produits financiers

Les produits financiers de l'exercice s'élèvent à 768 185 euros et se composent des produits financiers distribués par les sociétés civiles immobilières et des dividendes de filiales que détient l'association (622 430 euros), des intérêts sur les autres placements et les comptes-courants (135 299 euros) et de la reprise de provision 2024 pour dépréciation des valeurs mobilières de placement (10 455 euros).

5. Les subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont enregistrées dès qu'elles sont octroyées, sans attendre leur encaissement.

Voir tableaux page suivante

5. Les subventions d'exploitation

a.) Répartition des subventions par origine et par secteur d'activité

Services	Collectivités Haut-Rhin	Départ. Haut- Rhin	Etat	Organis. sociaux	Autres organismes	Total 2025 APALIB'	Total 2024 APALIB'	Variation 2025/2024 en %
Restauration	49 550					49 550	49 550	
Animation Haut-Rhin	252 670	375 544		117 198		745 412	659 744	12,99%
Résidences	71 000	420 779			107 569	599 348	662 659	-9,55%
ALMA			18 500			18 500	13 000	42,31%
Vie associative	97 718				229 441	327 159	98 517	232,08%
Total des subventions d'exploitation 2025	470 938	796 323	18 500	117 198	337 010	1 739 969	1 483 470	17,29%
Total des subventions d'exploitation 2024	582 278	632 543	13 000	174 000	81 650	1 483 470		
Variation 2025/2024 en %						17,29%		

b.) Répartition des subventions d'exploitation par organismes APALIB'

ORGANISMES	2024	2025	Variation €	Variation %
1. Collectivités locales	582 277,86	470 938,00	-111 339,86	-19,12%
- Altkirch	300,00	200,00	-100,00	-33,33%
- Ammerschwihr	200,00	200,00		
- Aspach	300,00	300,00		
- Aspach-Michelbach	200,00	200,00		
- Attenschwiller	1 150,00	1 160,00	10,00	0,87%
- Aubure	135,00	117,00	-18,00	-13,33%
- Baldersheim	500,00	500,00		
- Baltzenheim	237,00	237,00		
- Bantzenheim	300,00	300,00		
- Beblenheim	1 003,00	1 016,00	13,00	1,30%
- Bendorf	180,00	180,00		
- Bennwihr (Club 555)	360,00	360,00		
- Berentzwiller		266,00	266,00	100,00%
- Bergholtz	150,00	150,00		
- Bergholtz-Zell	336,00	338,00	2,00	0,60%
- Bettlach		100,00	100,00	100,00%
- Biesheim	380,00	380,00		
- Bisel	250,00	250,00		
- Blodelsheim	300,00	300,00		
- Blotzheim	3 500,00	3 500,00		
- Bollwiller	50,00	100,00	50,00	100,00%
- Bourbach-le-Bas	110,00	110,00		
- Breitenbach Haut-Rhin	785,00	788,00	3,00	0,38%
- Bretten	87,00	87,00		
- Bruebach	310,00	310,00		
- Carspach	200,00	200,00		
- Cernay	2 800,00	2 800,00		
- Chalampe	300,00	300,00		
- Colmar	68 000,00	73 500,00	5 500,00	8,09%
- Com Com Centre Haut Rhin	11 156,00	11 515,00	359,00	3,22%
- Com Com du Sundgau (Résidence Saint Brice Illfurth)	34 000,00	34 000,00		
- Com Com Sud Alsace Lague	1 500,00	1 500,00		
- Courtavon	50,00	50,00		
- Diefmatten	50,00	50,00		
- Dietwiller	1 140,00	1 164,00	24,00	2,11%
- Durrenentzen		270,00	270,00	100,00%
- Eguisheim		265,00	265,00	100,00%
- Emlingen	100,00	100,00		
- Ensisheim	10 000,00	5 000,00	-5 000,00	-50,00%
- Eteimbes	31,00	31,00		
- Ferrette		100,00	100,00	100,00%
- Fessenheim	1 600,00	1 650,00	50,00	3,13%
- Fislis		160,00	160,00	100,00%
- Franken	100,00		-100,00	-100,00%
- Fulleren	100,00	100,00		
- Griesbach-au-val	500,00	500,00		
- Gueberschwihr		778,00	778,00	100,00%
- Gunsbach	500,00	500,00		
- Habsheim	1 400,00	1 400,00		
- Hagenbach	500,00	500,00		
- Hagenthal-le-Bas	530,00	530,00		
- Hagenthal-le-Haut	200,00	200,00		
- Hegenheim	300,00	500,00	200,00	66,67%
- Heimersdorf	543,00	548,00	5,00	0,92%
- Helfrantzkirch	150,00	150,00		
- Hésingue	750,00	500,00	-250,00	-33,33%
- Hindlingen		200,00	200,00	100,00%
- Hirtzbach	100,00	100,00		
- Hirtzfelden	650,00	905,00	255,00	39,23%
- Hohrod	273,00	341,00	68,00	24,91%
- Hombourg	793,00	802,00	9,00	1,13%
- Hombourg-Wihr	1 000,00	1 000,00		
- Houssen	200,00	200,00		
- Hunawihr	100,00		-100,00	-100,00%
- Illhaeusern	572,00	572,00		

ORGANISMES	2024	2025	Variation €	Variation %
- Illzach	1 000,00	1 000,00		
- Ingersheim	3 000,00	3 000,00		
- Ingersheim (Club 554)	400,00	400,00		
- Kappelen	150,00	150,00		
- Kembs	1 700,00	1 700,00		
- Kiffis	200,00	200,00		
- Kirchberg	50,00	50,00		
- Knoeringue	500,00	500,00		
- Koestlach	100,00	100,00		
- Kunheim	500,00	500,00		
- Landser	150,00	200,00	50,00	33,33%
- Le Bonhomme	150,00	150,00		
- Leymen	1 074,00	1 102,00	28,00	2,61%
- Liebenswiller	100,00	100,00		
- Liepvre	500,00	500,00		
- Ligsdorf	326,00	329,00	3,00	0,92%
- Linsdorf	100,00	100,00		
- Lutterbach	1 500,00	1 500,00		
- Magstatt-Le-Bas	100,00	100,00		
- Manspach	50,00	50,00		
- Masevaux	350,00	400,00	50,00	14,29%
- Mertzen	160,00	160,00		
- Michelbach-le-Bas	110,00	210,00	100,00	90,91%
- Michelbach-le-Haut	100,00	100,00		
- Mittelwihr	80,00	80,00		
- Mittlach	290,00	300,00	10,00	3,45%
- Mollau	25,00		-25,00	-100,00%
- Montreux Jeune	100,00	100,00		
- Mooslargue	200,00	200,00		
- Muespach le Haut	140,00	140,00		
- Mulhouse	214 700,00	214 700,00		
- Mulhouse Alsace Agglomération	52 500,00	7 060,00	-45 440,00	-86,55%
- Munchouse	30,00	60,00	30,00	100,00%
- Muntzenheim	854,00	1 238,00	384,00	44,96%
- Neuwiller	500,00	500,00		
- Niffer	300,00	300,00		
- Obersaasheim	75,00	75,00		
- Osenbach	250,00	250,00		
- Petit Landau	390,00	684,00	294,00	75,38%
- Pfastatt	300,00	300,00		
- Pfetterhouse	811,00	821,00	10,00	1,23%
- Pulversheim	200,00	100,00	-100,00	-50,00%
- Raedersdorf	407,00	418,00	11,00	2,70%
- Raedersheim	814,00	846,00	32,00	3,93%
- Ribeauvillé	500,00	500,00		
- Riedisheim	2 500,00	2 500,00		
- Riespach	200,00	200,00		
- Riquewir	500,00	500,00		
- Rixheim	500,00	500,00		
- Rombach Le Franc (Val des Gouttes - Club 561)	400,00	400,00		
- Rosenau	300,00	250,00	-50,00	-16,67%
- Rouffach	500,00	500,00		
- Rouffach (club 300)		300,00	300,00	100,00%
- Saint-Bernard	120,00	120,00		
- Saint-Louis	8 000,00	8 000,00		
- Saint-Louis Agglomération Alsace 3 Frontières	9 000,00	9 000,00		
- Schwoben	100,00	100,00		
- Seppois le Bas	250,00	250,00		
- Seppois le Haut	305,00	305,00		
- Sewen	471,00	474,00	3,00	0,64%
- Sickert		50,00	50,00	100,00%
- Sondersdorf	314,00	316,00	2,00	0,64%
- Soppe-Le-Bas (Club 138)	200,00	200,00		
- Soultz	3 000,00	3 000,00		
- Soultzeren	250,00	250,00		
- Staffelfelden	200,00	200,00		
- Steinbrunn le Bas		100,00	100,00	100,00%
- Steinbrunn le Haut	100,00	100,00		
- Stosswihr	300,00	300,00		
- Tagsdorf		80,00	80,00	100,00%

ORGANISMES	2024	2025	Variation €	Variation %
- Thann	400,00	400,00		
- Traubach le Bas	80,00	80,00		
- Traubach le Haut		100,00	100,00	100,00%
- Turckheim	1 000,00	1 600,00	600,00	60,00%
- Uffholtz	250,00	250,00		
- Ungersheim	1 000,00	1 000,00		
- Vieux Ferrette	250,00	250,00		
- Village-Neuf	4 080,00	4 000,00	-80,00	-1,96%
- Vogelgrun	510,00	510,00		
- Waldighoffen	50,00	50,00		
- Weckolsheim	150,00		-150,00	-100,00%
- Wegscheid	220,00	220,00		
- Wentzwiller	100,00	100,00		
- Wettolsheim	500,00	500,00		
- Willer sur Thur	100,00	100,00		
- Wintzenheim	2 300,00	2 300,00		
- Wittelsheim	105 900,86	35 000,00	-70 900,86	-66,95%
- Wolersdorf		50,00	50,00	100,00%
- Wolschwiller	150,00	150,00		
- Wuenheim	480,00	480,00		
- Zellenberg	100,00	100,00		
2. Département	632 542,52	796 323,21	163 780,69	25,89%
- Département 68	632 542,52	796 323,21	163 780,69	25,89%
3. Etat	13 000,00	18 500,00	5 500,00	42,31%
- Agence Régionale de Santé - ALMA	13 000,00	13 000,00		
- Préfecture du Haut-Rhin		5 500,00	5 500,00	100,00%
4. Organismes sociaux	174 000,00	117 198,00	-56 802,00	-32,64%
- CARSAT	24 000,00	19 000,00	-5 000,00	-20,83%
- Fondation Alliance CAIRPSA CARPRECA	150 000,00	60 000,00	-90 000,00	-60,00%
- AG2R La Mondiale		33 082,00	33 082,00	100,00%
- KLESIA AGIRC-ARRCO		3 176,00	3 176,00	100,00%
- IRCEM AGIRC-ARRCO		1 940,00	1 940,00	100,00%
5. Autres organismes	81 649,92	337 010,24	255 360,32	312,75%
- ANRT	5 250,00		-5 250,00	-100,00%
- CeA/HHA Habitats Inclusifs	75 399,92	106 866,75	31 466,83	41,73%
- Lourmel	1 000,00		-1 000,00	-100,00%
- SIEDOUBS		702,25	702,25	100,00%
- Quote-part des subventions virées au compte de résultat		229 441,24	229 441,24	100,00%
TOTAL DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 483 470,30	1 739 969,45	256 499,15	17,29%

Subventions comptabilisées comptes 742-743-744-745-747-748 1 483 470,30 1 739 969,45 256 499,15

B. Les charges

1. Les charges de personnel

a.) Les effectifs

Le tableau ci-dessous reprend la ventilation par catégorie de l'effectif moyen salarié et mis à disposition de l'association pendant l'exercice. L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle du travail.

CATEGORIES	EFFECTIF MOYEN en ETP			
	Personnel salarié		Personnel mis à la disposition de l'association	
	2024	2025	2024	2025
Cadres	4	6	2	1
Professions intermédiaires	0	0	0	0
Employés	25	21	2	0
Ouvriers	27	26	9	5
Total	56	52	14	6

b.) La valorisation des contributions volontaires

La valorisation des contributions volontaires à titre gratuit n'a pas d'incidence sur le résultat de l'association. Cette valorisation a l'avantage de donner une appréciation économique réelle des coûts de fonctionnement et de permettre d'anticiper la valeur de remplacement de certains services en cas de défaillance du bénévolat ou de la contribution de service.

En pied du compte de résultat, nous trouvons les heures de bénévolat et les dons en nature :

- Le Bénévolat ou les contributions en travail : elles sont valorisées au SMIC horaire, charges fiscales et sociales comprises, ce qui représente en 2025 la somme de 823 537 euros (soit 47 950 heures valorisées à 17,17 euros de l'heure)
- Les dons en nature : ils s'élèvent pour 2025 à 6 090 euros pour de la mise à disposition gratuite de locaux.

Les renoncations à remboursement de frais kilométriques des bénévoles s'élèvent en 2025 à 86 941 euros. Ces dons font l'objet de reçus fiscaux et, selon la réglementation comptable en vigueur, sont imputés en charges d'exploitation selon leurs natures, avec une contrepartie de même montant dans les produits de dons.

2. Les charges d'exploitation

Hors secteur lucratif, APALIB verse un impôt société au titre de ses revenus patrimoniaux et de sa contribution sur revenus locatifs (17 700 euros au titre de 2025) qui figure en charges, au bas du compte de résultat.

3. Les charges financières

Elles s'élèvent à 352 994 euros, avec, pour l'essentiel, 10 503 euros de provisions pour dépréciation sur les placements financiers et 338 179 euros d'intérêts sur emprunts.

4. Les charges exceptionnelles

Cf paragraphe des principes comptables pour les reclassements des charges exceptionnelles (64 300 euros au 31 décembre 2024).

V. Autres informations

A. Les rémunérations des cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, la quote-part des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés prise en charge par l'association APALIB pour l'exercice 2025 dans le cadre des redistributions du GCSMS APA Stratégie s'élève à 34 157 euros pour la partie salaires, en montants bruts, et 1 648 euros pour les avantages en nature correspondants.

Le Président exerce son activité à titre bénévole au sein de l'association.

B. Les honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires pris en charge au titre de l'exercice 2025 se décompose ainsi :

Honoraires des commissaires aux comptes	Montants 2025
Honoraires afférents à la certification des comptes	31 869
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	0
TOTAL	31 869

C. Les engagements financiers

Engagements reçus

- 1- La Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique (B.E.C.M.) se porte caution personnelle solidaire de l'association pour garantir le paiement des sommes qu'APALIB engage dans le cadre de son activité de Gestion Immobilière. L'engagement est à hauteur de 110 000 € au 31/12/2025 et révisable chaque année.
- 2- Le Département du Haut-Rhin s'est porté caution d'APALIB dans le cadre du Prêt Locatif Social souscrit pour la Résidence de Vieux-Thann (2 900 000 € en capital initial, 1 778 182 € de capital restant dû au 31/12/2025).
- 3- Le Département du Haut-Rhin s'est porté caution d'APALIB dans le cadre du Prêt Locatif Social souscrit pour la Résidence de Lièpvre (2 600 000 € en capital initial, 1 691 394 € de capital restant dû au 31/12/2025) et du prêt à taux de 0% souscrit auprès de la CARSAT (700 000 € en capital initial, 280 000 € de capital restant dû au 31/12/2025).
- 4- Le 21 décembre 2012, APALIB a signé une convention de trésorerie avec sa filiale commerciale DOMTECH pour conditionner les avances en compte-courant. Ce compte-courant donne lieu à versement d'intérêts financiers au taux limite de déduction des intérêts servis aux comptes-courants d'associés, 4,55 % au 31 décembre 2025. Ce sont 3 186 € d'intérêts qui ont été facturés à DOMTECH au titre de 2025.

- 5- Pour le projet immobilier d'une résidence autonomie à Riedisheim, APALIB' a souscrit un prêt locatif social auprès de la Caisse des Dépôts. La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) s'est portée caution sur ce prêt (2 500 000 € en capital initial, 1 890 325 € de capital restant dû au 31/12/2025). L'acquisition en VEFA (Vente en Etat de Futur Achèvement) a été réalisée pour un montant de 3 681 197 €.
- 6- Le 30 novembre 2017, APALIB a signé une convention de trésorerie avec sa filiale commerciale Aux Bons Soins Illkirch pour conditionner les avances en compte-courant. Ce compte-courant donne lieu à versement d'intérêts financiers au taux limite de déduction des intérêts servis aux comptes-courants d'associés, 4,55 % au 31 décembre 2025. Ce sont 7 € d'intérêts qui ont été facturés à Aux Bons Soins Illkirch au titre de 2025.
- 7- Le 30 novembre 2017, APALIB a signé une convention de trésorerie avec la filiale commerciale Aux Bons Soins Sélestat, détenue à 100% par Aux Bons Soins Illkirch, pour conditionner les avances en compte-courant. Ce compte-courant donne lieu à versement d'intérêts financiers au taux limite de déduction des intérêts servis aux comptes-courants d'associés, 4,55 % au 31 décembre 2025. Ce sont 19 € d'intérêts qui ont été facturés à Aux Bons Soins Sélestat au titre de 2025.
- 8- Le 30 novembre 2017, APALIB a signé une convention de trésorerie avec sa filiale commerciale SILECONSEILS pour conditionner les avances en compte-courant. Ce compte-courant donne lieu à versement d'intérêts financiers au taux limite de déduction des intérêts servis aux comptes-courants d'associés, 4,55 % au 31 décembre 2025. Aucune facturation d'intérêts n'a eu lieu en 2025.
- 9- Le 15 avril 2019, APALIB a signé une convention de trésorerie avec sa filiale SEW pour conditionner les avances en compte-courant. Ce compte-courant donne lieu à versement d'intérêts financiers au taux limite de déduction des intérêts servis aux comptes-courants d'associés, 4,55 % au 31 décembre 2025. Ce sont 260 € d'intérêts qui ont été facturés à SEW au titre de 2025.
- 10- Le 6 décembre 2019, APALIB a signé une convention de trésorerie avec sa filiale la SAS Famille Du Chêne pour conditionner les avances en compte-courant. Ce compte-courant donne lieu à versement d'intérêts financiers au taux limite de déduction des intérêts servis aux comptes-courants d'associés, 4,55 % au 31 décembre 2025. Ce sont 314 € d'intérêts qui ont été facturés à la SAS Famille Du Chêne au titre de 2025.
- 11- En date du 16 décembre 2020, la Communauté des Communes de Saint-Louis Agglomération s'est portée caution solidaire d'APALIB pour garantir à hauteur de 50% les deux emprunts souscrits par l'association dans le cadre de la construction d'une résidence seniors à Saint-Louis, l'un auprès de la Banque Populaire, le second auprès de la Société Générale. Le montant total des emprunts s'élève à 4 770 000 €. La résidence a été achevée en octobre 2022. Le montant total des sommes débloquées par les banques est finalement de 4 712 847 €, soit 99%. Les remboursements de ces emprunts ont débuté en mai 2023. Le capital restant dû est de 4 082 276 € au 31 décembre 2025.
- 12- En date du 28 avril 2021, l'association APAMAD a cédé la SCI Symphorine à APALIB pour les 99% de capital qu'elle détenait. A la même date a été signé un acte de cession de créances dans lequel APALIB est engagée à rembourser à APAMAD le compte-courant de la SCI Symphorine de 265 114 € selon un échéancier convenu. Ce sont 24 000 € qui ont été remboursés au 31 décembre 2025.

- 13- Le 1^{er} mars 2022, APALIB a signé une convention de trésorerie avec sa filiale la SAS GENALIA pour conditionner les avances en compte-courant. Ce compte-courant donne lieu à versement d'intérêts financiers au taux limite de déduction des intérêts servis aux comptes-courants d'associés, 4,55 % au 31 décembre 2025. Ce sont 12 € d'intérêts qui ont été facturés à la SAS GENALIA au titre de 2025.

Engagements donnés

- 1- L'octroi du Prêt Locatif Social pour la Résidence de Vieux-Thann est subordonné à la signature d'une convention avec l'Etat. La convention expire au 30 juin 2041. Elle conditionne le droit à l'aide personnalisée au logement.
- 2- L'octroi du Prêt Locatif Social pour la Résidence de Lièpvre est subordonné à la signature d'une convention avec l'Etat. La convention expire au 31 décembre 2044. Elle conditionne le droit à l'aide personnalisée au logement.
- 3- L'octroi du Prêt Locatif Social pour la Résidence de Riedisheim est subordonné à la signature d'une convention avec l'Etat. La convention expire au 31 décembre 2045. Elle conditionne le droit à l'aide personnalisée au logement.
- 4- Le 25 avril 2018, APALIB a signé une convention d'apports en fonds associatifs avec l'Association Solidaire de Soutien à Domicile – ASSAD, pour les 150 000 € de prix de cession de l'ASSAD Mâcon, créance dont est titulaire APALIB sur l'ASSAD et que les parties s'accordent pour nover en apport en fonds associatifs avec droit de reprise. A ces fonds s'ajoutent 150 000 € complémentaires versés par APALIB, pour les besoins en trésorerie de l'ASSAD. 50 000 € ont été remboursés par l'ASSAD en 2021, soit un solde de 250 000 €. Cet engagement a été repris par l'Association Réseau APA 71 dans laquelle l'activité de l'ASSAD a été transférée en 2022.
- 5- Le 1^{er} octobre 2019, le Conseil d'Administration d'APALIB a autorisé une convention d'apports en fonds associatifs avec droit de reprise à l'ASSAD Val de Saône de 800 000 €, afin de faciliter la poursuite de ses activités et d'améliorer sa trésorerie sans recourir à l'endettement. Ce sont 600 000 € qui ont été versés fin 2019. Cet engagement a été repris par l'Association Réseau APA 71 dans laquelle l'activité de l'ASSAD a été transférée en 2022.
- 6- En date du 14 juin 2021, APALIB a signé avec la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne un prêt à hauteur de 2 680 000 € pour l'achat de la Résidence Sainte-Marie 1 à Mulhouse. Ce prêt est assorti d'une hypothèque sur l'immeuble en rang 1. Le capital restant dû sur cet emprunt est de 1 917 754 € au 31 décembre 2025.
- 7- Le 30 avril 2021, APALIB a signé une convention de prêt avec la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne à hauteur de 2 385 000 € pour l'achat de la Résidence de Saint-Louis. Ce prêt est garanti par une hypothèque à même hauteur sur l'immeuble. Etant donné la caution solidaire obtenue auprès de la Communauté des Communes de Saint-Louis Agglomération à hauteur de 50%, la garantie ne porte que pour 50% des sommes restant dues. Le capital restant dû sur cet emprunt est de 2 060 943 € au 31 décembre 2025.
- 8- Le 30 avril 2021, APALIB a signé une convention de prêt avec la Société Générale à hauteur de 2 385 000 € pour l'achat de la Résidence de Saint-Louis. Ce prêt est garanti par une hypothèque à même hauteur sur l'immeuble. Le montant des sommes finalement débloquées par la Société Générale est de 2 327 847 €. Le remboursement de l'emprunt a débuté en mai 2023. Le capital restant dû sur cet emprunt est de 2 021 333 € au 31 décembre 2025.

- 9- En date du 12 mars 2021, l'association APALIB s'est portée caution solidaire de la SCI Symphorine à hauteur de 11,80 % d'un prêt de 535 920 €. Le capital restant dû est de 426 639 € au 31 décembre 2025, soit un engagement à hauteur de 50 343 €.
- 10- APALIB a consenti un nantissement des parts sociales de la SCI Symphorine à hauteur de 1 699 461 euros en garantie du prêt accordé par la Caisse d'Epargne le 28 septembre 2017 d'un montant de 2 169 000 euros. Le capital restant dû sur cet emprunt est de 1 294 858 euros au 31 décembre 2025.
- 11- Le 16 février 2022, l'association APALIB a signé une convention de prêt avec la Caisse d'Epargne à hauteur de 310 000 € pour le financement du local d'animation et des quinze places de parking de la Résidence d'Horbours-Wihr. Un engagement de caution simple a été signé à la même date avec la CEGC (Compagnie Européenne de Garanties et Cautions) à hauteur de 50% de l'emprunt, soit 155 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt est de 275 386 € au 31 décembre 2025.
- 12- Le 16 février 2022, l'association APALIB a signé une convention de prêt avec la Banque des Territoires de 321 439 € pour l'achat de la Résidence d'Horbours-Wihr. Ce prêt est garanti par une hypothèque conventionnelle à même hauteur sur l'immeuble. Le remboursement de l'emprunt a débuté en juin 2024. Le capital restant dû sur cet emprunt est de 308 747 € au 31 décembre 2025.
- 13- Le 16 février 2022, l'association APALIB a signé une convention de prêt avec la Banque des Territoires de 521 086 € et de 1 000 000 € pour l'achat de la Résidence d'Horbours-Wihr. Ce prêt est garanti par une hypothèque légale spéciale prêteur deniers à même hauteur sur l'immeuble. Le capital restant dû sur cet emprunt est de 1 442 277 € au 31 décembre 2025.
- 14- En date du 05 avril 2022, l'association APALIB s'est portée caution solidaire de la SAS Aux Bons Soins Sélestat pour un prêt de 335 000 €. Le capital restant dû est de 282 166 € au 31 décembre 2025.
- 15- Le 31 décembre 2022, l'association APALIB a signé une convention avec sa filiale la SAS Famille du Chêne, détenue à 14%, pour lui consentir un abandon de créances de 240 000 € avec clause de retour à meilleure fortune, afin de lui permettre de reconstituer ses fonds propres.

D. Les legs

Aucun legs n'a été perçu en 2025.